

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.E.

DU 05 OCTOBRE 2009

Présents : M.M. R. Roman, J.P. Simon, E. Vanderheyden, G. Carmeliet.

Correspondance in : Feuille des matchs n° 1, 2, 3 et R2 ; AVIA-licences Hansen, Hermignies et Hoofd ; ASUB O.S.- licence Van Boxem.

Remises de matchs : Pris note remise du match R1 – Royal 1865/ASUB Tennis (réserves). Ce match est déplacé au dimanche 18/10 à 11h00. De ce fait, le match n° 9 - R.S.N.B./ASUB Tennis (premières) prévu pour ce même jour est avancé d'une demi-heure et débutera donc à 09h30.

-Pris note de la remise des matchs n°s 15 et R5 – ASUB Tennis / R. AVIA B.C. (premières et réserves). Ces matchs prévus pour le 20/11/09 sont déplacés au vendredi 05/03/2010 à 19h30 et à 21h00.

P.V. de la réunion du C.E. du 05 octobre 2009

Written by Administrator

Saturday, 06 February 2016 14:13 - Last Updated Saturday, 06 February 2016 14:14

-Pris note de l'inversion des matchs de coupe BT1 et BT5 – ASUB Tennis/Electrabel. Le match BT5 – Electrabel/ASUB Tennis se jouera donc le dimanche 25/10 à 09h30. Suite à cela, le match BT2 – R.S.N.B./ASUB O.S. programmé pour la même date est reculé d'une heure et débutera donc à 11h00. Le match BT1 – ASUB Tennis/Electrabel se jouera lui le vendredi 04/12 à 20h00.

Pour rappel, deux conditions pour qu'un match puisse se remettre : Il faut l'accord des deux équipes et le secrétaire du Groupement doit être prévenu au moins 72 heures à l'avance afin qu'il puisse prévenir le convocateur des arbitres.

M. Roman, Vice-président, ouvre la séance.

-PV A.G.E. du 21/09/09 – Quelques modifications mineures sont apportées au P.V. avant que celui-ci ne soit approuvé. Une copie du P.V. approuvé sera envoyée à toutes les personnes concernées.

-Malgré l'envoi d'une convocation écrite, le Président F. Rodrigues n'est pas présent à la séance pour faire connaître ses intentions concernant la saison en cours. La proposition de le démettre de ses fonctions au sein du Groupement est approuvée par l'unanimité des membres du C.E. présents. Comme stipulé à l'article 12 de statuts, une nouvelle A.G.E. devra être convoquée afin de mettre les membres au courant des faits et raisons de cette décision et l'assemblée devra juger de la gravité de ceux-ci pour entériner ou non la décision du C.E. Cette A.G.E. aura lieu le lundi 26 octobre 2009 à 20h00 précise. Des convocations à cet effet seront envoyées aux membres concernés.

-Match n° 1 - B.C.A.B./Electrabel – Pris note de l'exclusion d'un joueur du B.C.A.B. La feuille de ce match est conservée par le Président du C.A.D.

-Calendrier : La proposition de calendrier envoyée aux secrétaires a reçu l'aval de ceux-ci et ce calendrier est donc adopté.

-Les licences envoyées la saison dernière au secrétariat du Groupement étant introuvables, les secrétaires des clubs sont priés d'en remplir des nouvelles en lieu et place de celles dont ils n'ont jamais reçu le volet « B » en retour. Aucun frais ne sera imputé aux clubs à cet effet et les

joueurs concernés par ce cas sont bien sûr en ordre pour jouer.

-Le comité a examiné le budget proposé pour la saison 2009/2010 par notre trésorier M. Eric Vanderheyden et a émis quelques remarques à ce sujet. Le trésorier allait modifier son budget en conséquence et en faire une nouvelle version. Les comptes de la saison écoulée doivent maintenant être vérifiés par deux vérificateurs aux comptes. L'ASUB Tennis propose M. Alexandre Sandron et le B.C.A.B. propose M. Achraf Abdelkhalak. M. Eric Vanderheyden est prié de prendre contact avec ces 2 personnes afin de leur fixer un rendez-vous le plus rapidement possible de façon que l'on puisse profiter de l'A.G.E. du 26/10 pour approuver ou refuser les comptes.

-Julien Vanderheyden sera prévenu que le Groupement met fin à la location du local de l'avenue De Haveskercke à partir du 01/10/09.

-Vu le nombre limité de cercles, le montant pour la participation aux coupes est fixé à 15 € par cercle. Par ailleurs, le Groupement fait appel à la candidature des clubs pour l'organisation de la journée finale des Coupes. Celle-ci devrait avoir lieu au cours du mois d'avril 2010. Date exacte à fixer en accord avec le club organisateur.

-Comme le calendrier n'a pas été imprimé dans des carnets cette saison, les données administratives du Groupement et des différents cercles seront envoyées aux secrétaires. Ceux-ci sont priés de bien prendre note du numéro de leurs différents matches à domicile afin

qu'ils sachent le noter sur la feuille de match.

-Vu la longueur des déplacements à effectuer par certains membres du comité C.E. pour assister aux réunions bimensuelles, il a été décidé que celles-ci seraient tenues en alternance. Un mois au local du R.S.N.B./1865 et le mois suivant à la Brasserie des Sports, 300 chaussée de Bruxelles à 1190 Forest. Toutes les assemblées générales, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, seront néanmoins toujours tenues au local du R.S.N.B./1865 au n° 170 de la chaussée de Vilvorde à 1120 Neder Over Heembeek.

-Dès qu'il sera en possession de toutes les listes (à jour) des membres des clubs, le secrétaire transmettra à l'assurance Vivium la liste des personnes à assurer pour la saison 2009/2010.

-Le C.A.D. sera présidé par M. Eric Vanderheyden et sera composé de 3 arbitres (Mme Devry, MM. Jamar et Genet) et de 3 membres proposés par les cercles et faisant partie chacun du comité d'un différent club du Groupement. Les clubs devant désigner l'un des membres de leur comité à cet effet seront déterminés en fonction de leur non implication dans les affaires à juger.

Le secrétaire,

P.V. de la réunion du C.E. du 05 octobre 2009

Written by Administrator

Saturday, 06 February 2016 14:13 - Last Updated Saturday, 06 February 2016 14:14

Ghislain Carmeliet